

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1526/SG/FP constatant la reprise de ses fonctions antérieures par un attaché de la France d'outre-mer

n° 69-1526/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
24 octobre 1969

Numéro JO
n° 23 du 10/11/1969

Date du numéro
10 novembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 1 octobre 1969, date de son retour dans le Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures d'adjoint a Chef de District de Djibouti (Ministère des Affaires intérieures), par M. André Datchary, attaché de la France d'Outre-Mer, 13 classe, 2° échelon.